

Les **corvées de nettoyage** sont des plus variées allant de la simple collecte de déchets à l'écojogging, c'est-à-dire ramasser les déchets tout au long de son parcours de jogging. Elles sont des initiatives concrètes pour la réduction de la pollution, le maintien d'un milieu de vie propre et l'embellissement de la ville. Elles se cadrent dans un concept de protection de l'environnement et de développement durable. La Ville de Saint-Hyacinthe s'est donc dotée d'un cadre de soutien.

### Définition

Une corvée de nettoyage est une activité volontaire d'une durée de quelques heures dont le but est d'amasser des déchets, réduire la pollution et participer à l'embellissement d'un milieu de vie.

### À qui s'adresse cette activité

Elle s'applique à tout groupe de citoyens, écoles, organismes, entreprises privées dont le siège social est à Saint-Hyacinthe.

Le responsable de la corvée de nettoyage doit être âgé de 18 ans et plus.

### Choix des lieux

Le choix du lieu de la corvée est à la discrétion des citoyens, mais lorsque la corvée se déroule sur un terrain public elle doit être autorisée par la Ville de Saint-Hyacinthe. Voici quelques exemples : parcs et espaces verts, cours d'école, berges riveraines, stationnements, terre-pleins, fossés, trottoirs et pistes cyclables, etc.

La Ville se réserve le droit de refuser une demande de corvée de nettoyage ou de proposer un nouvel endroit.

### Soutien offert

Pour effectuer la corvée de nettoyage, la Ville de Saint-Hyacinthe peut mettre à la disposition des organisateurs certains équipements qui pourront être récupérés aux heures régulières et aux conditions spécifiées dans le formulaire.

#### Matériel gratuit fourni par la Ville

Quantité limitée (maximum)

- gants de nitrile (25 paires)
- sacs à ordures
- sacs de recyclage
- dossards (10)
- pinces à déchets (10)
- chaudières (10)
- cônes (au besoin)

#### Matériel à fournir par l'organisateur

- liste des participants
- trousse de premiers soins
- appareil photo
- chaises pliantes et abri 10 x 10 (au besoin)

La Ville pourra coordonner le ramassage des sacs de déchets et de recyclage à la suite de l'activité à l'endroit indiqué par l'organisateur sur le formulaire. Le ramassage sera effectuée durant les heures régulières et aux conditions spécifiées dans le formulaire.





## Planification d'une corvée

### Avant

- Remplissez le formulaire de demande de soutien et le transmettez au Service des loisirs dans un délai de 30 jours précédant l'événement. Une fois la demande traitée, une réponse sera acheminée par le Service des loisirs.
- Récupérez le matériel réservé, à la Division approvisionnement situé au 1000, rue Lemire, à Saint-Hyacinthe, du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 15 h.

### Pendant

- Identifiez les responsables avec un dossard.
- Assurez-vous que les participants trient adéquatement les matières (déchets et recyclables) et respectent les consignes de sécurité.
- Surveillez le poids des sacs : ils doivent pouvoir se soulever d'une seule main.

### Après

- Rassemblez les sacs dans un endroit accessible, tout en libérant le passage des piétons et véhicules (ex.: près d'une poubelle publique, à l'entrée d'un parc, etc.). Faites en sorte de bien les attacher et de mettre du poids pour éviter que des déchets s'envolent.
- Rapportez le matériel emprunté à la Division approvisionnement au 1000, rue Lemire, à Saint-Hyacinthe, du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 15 h, et ce, dans un délai de 72 h après l'activité. Des frais pourraient s'appliquer en cas de non-retour du matériel selon la valeur réelle de l'équipement.
- Effectuez un retour sur votre activité par courriel ou par téléphone au Service des loisirs.

## Matières résiduelles

Gérez les matières de façon adéquate.

- Disposez les déchets et matières souillées dans les ordures.
- Déposez le papier, carton, verre, plastique numéroté sauf le n° 6 et le métal dans le recyclage. Une matière recyclable trop souillée devra être mise aux ordures.
- Laissez les résidus verts au sol.
- Conservez les gros rebuts en place et avisez le responsable du Service des loisirs par courriel ou par téléphone.

## Sécurité

La Ville n'assumera aucune responsabilité en lien avec l'événement ou son organisation, celui-ci demeurant une initiative citoyenne. Par conséquent, chaque participant est responsable de prendre les mesures requises pour assurer sa sécurité lors de l'événement.

### Consignes de sécurité :

- Portez des gants, des chaussures fermées et des vêtements adéquats.
- Portez une casquette ou un chapeau et hydratez-vous souvent par temps chaud et ensoleillé.
- Ramassez les déchets à l'aide d'une pince quand vous ne pouvez voir vos mains (ex.: buisson).
- Ne prenez aucun risque inutile.
- Laissez les objets lourds au sol.
- Faites attention à la présence d'herbe à puce.

Les enfants doivent être accompagnés par un adulte.



Si vous trouvez des seringues, ne les touchez pas et communiquez avec l'équipe des travailleurs de rue au **450 773.4909**. Ils viendront les récupérer. **En cas de piqûre accidentelle, composez le 911 ou rendez-vous directement à l'hôpital.**

#### **Demande de soutien**

Remplissez le [formulaire de demande de soutien à une corvée de nettoyage](#) disponible sur le site Internet au [www.ville.st-hyacinthe.qc.ca/organisation-evenement](http://www.ville.st-hyacinthe.qc.ca/organisation-evenement).

#### **Information**

Service des loisirs

450 778.8333

[loisirs@ville.st-hyacinthe.qc.ca](mailto:loisirs@ville.st-hyacinthe.qc.ca)